

L'enquête des militaires français sur l'attentat contre l'avion du président Habyarimana le 6 avril 1994 à Kigali

Jacques Morel*

23 mars 2017, v1.5

Résumé

La vérité n'a toujours pas été faite sur l'attentat contre l'avion Falcon 50 du président rwandais, immatriculé 9XR-NN, survenu le 6 avril 1994 à Kigali (Rwanda), qui a causé la mort de douze personnes, dont trois Français, a initié un coup d'État, et a servi de prétexte à déclencher le génocide des Tutsi en accusant ceux-ci de l'avoir commis. Des éléments indispensables pour mener une enquête scientifique ont disparu. Il s'agit des deux enregistreurs de l'avion, communément appelés « la boîte noire », et des débris des missiles et de leurs lanceurs.

Les militaires français, présents au titre de la coopération militaire, qui se sont rendus sur les lieux aussitôt après le crash, ont fait des rapports et aurait prélevé des pièces à conviction, dont les enregistreurs des paramètres de vol (FDR) et des conversations dans le cockpit (CVR), d'autres pièces de l'avion et des débris des projectiles qui ont causé la chute de l'avion.

De telles pièces se trouvent probablement détenues à Paris. Alors qu'elles constituent le point de départ d'une enquête scientifique, elles n'ont pas été remises aux juges en charge de l'enquête, ni demandées par eux.

Table des matières

1	L'appareil était équipé de deux enregistreurs de vol	3
2	Des militaires français se sont rendus sur le lieu du crash	3
3	Les Casques bleus se sont vus interdire l'accès au lieu du crash	5
4	Les militaires français ont trouvé la « boîte noire »	5

*Auteur de *La France au cœur du génocide des Tutsi*, livre déchargeable à l'adresse <https://www.francegenocidetutsi.org/FranceCoeurGenocideTutsi-IP.pdf>.

5	La boîte noire a été transportée à Paris	7
6	Des débris de missiles et des lanceurs ont été trouvés	8
7	Les conteneurs de missiles trouvés le 7 avril 1994	9
8	Une enquête sur l’attentat a été faite par les militaires français	9
9	La DRSD	11
10	Les manœuvres de désinformation	12
11	Conclusion	13
12	Annexes	13

Suite à l’assassinat des dix Casques bleus belges, le 7 avril 1994, l’Auditorat militaire belge, a enquêté à Kigali dans les jours suivants sur cet attentat contre l’avion du président rwandais, dont les Belges ont été accusés, et a communiqué les témoignages recueillis à la justice.¹

Le juge Bruguière s’est vu confier le 27 mars 1998, quatre ans après les faits, une information judiciaire sur cet attentat, du chef d’assassinat en relation avec une entreprise terroriste. Le 17 novembre 2006, il a rendu une ordonnance accusant le Front patriotique rwandais (FPR) d’être l’auteur de cet attentat et a lancé neuf mandats d’arrêt contre des proches de Paul Kagame. Les juges Trévidic et Poux, qui lui succèdent en 2007, ont ordonné une expertise sur les lieux de l’attentat. Celle-ci établit que le tir de missile qui a abattu l’avion est parti de l’intérieur ou du voisinage immédiat du camp de Kanombe tenu par l’armée gouvernementale.² Ce constat rend très fragile l’accusation du juge Bruguière qui ne s’était même pas rendu sur les lieux. Le juge Trévidic a été muté en 2015 sans avoir déposé de conclusions. Son successeur, le juge Jean-Marc Herbaut, rend une ordonnance de non-lieu en faveur des personnes accusées par le juge Bruguière le 21 décembre 2018. Des parties civiles ont fait appel.

Les faits suivants tendent à prouver que des pièces à conviction se trouvent détenues à Paris par l’ancien ministère de la Coopération ou par le ministère de la Défense, ou par la Direction du Renseignement et de la sécurité de la Défense (DRSD). Il semble, d’après la presse, qu’elles n’ont pas été remises aux juges en charge de l’enquête, ni demandées par eux.

1. Arrondissement de Bruxelles, Tribunal de Première instance, Cabinet du Juge d’instruction Damien Vandermeersch, Dossier n° 57/95, En cause de B. Ntuyahaga, Instruction de l’auditorat militaire, Carton 001 à Carton 006, Carton 011.

2. Claudine Oosterlinck, Daniel Van Schendel, Jean Huon, Jean Sompayrac, *Rapport d’expertise. Destruction en vol du Falcon 50 Kigali (Rwanda)*, Tribunal de Grande Instance de Paris, 5 janvier 2012. <https://francegenocidetutsi.org/rapport-balstique-attentat-contre-habyarimana-6-4-1994.pdf>

1 L'appareil était équipé de deux enregistreurs de vol

L'appareil était bien muni de deux enregistreurs de vol, comme tout avion de transport. La firme Dassault affirma d'abord que l'avion du président rwandais n'en était pas équipé.³ Le général Quesnot le répéta à la Mission d'information parlementaire (MIP) : « *J'avais demandé à la société Dassault si cet avion était équipé d'une boîte noire ; il n'en était pas équipé.* ». ⁴ Cependant, le général Rannou, chef du cabinet militaire du ministre de la Défense d'avril 1991 à mai 1994, a reconnu la présence à bord du Falcon 50 des deux "boîtes noires" habituelles, dans une lettre en date du 15 juin 1998, adressée à la Mission d'information parlementaire qui ne l'a pas rendue publique.⁵

Pourquoi la Mission d'information a-t-elle dissimulée cette lettre ? Elle a été déclassifiée et versée au dossier du juge Trévidic après son départ. S'adressant au général Mourgeon à propos du Falcon offert au président rwandais, le général Rannou lui dit que « *cet aéronef (numéro 006 dans la série du type) devait être équipé au même standard que le Falcon 005 de l'armée de l'air française (enregistreur de conversations de vol ou CVR - "cockpit voice recorder"- et enregistreur de paramètres de vol)* ». Il détaille en annexes les caractéristiques de l'enregistreur de vol et du cockpit voice recorder.⁶

De plus, la firme Dassault a reconnu le 19 juin 2001 que l'avion était équipé d'un cockpit voice recorder (CVR).⁷

2 Des militaires français se sont rendus sur le lieu du crash

François Léotard, ministre de la Défense, affirme lors de son audition à la Mission d'information parlementaire que les militaires français n'ont pas pu ac-

3. Hervé Gattegno, Corine Lesnes, *Rwanda : l'énigme de la « boîte noire »*, Le Monde, mardi 28 juin 1994, pp. 1, 6 <https://francegenocidetutsi.org/GattegnoBoiteNoire28juin1994.pdf> ; Hervé Gattegno, *La « boîte noire », le Falcon et le capitaine*, Le Monde, 8 juillet 1994, p. 3 <https://francegenocidetutsi.org/GattegnoBarril8juillet1994.pdf> ; Airclaims France, From Vincent Fave/MJF, To Willis Corroon, Subject Rwandan state - Disaster of 6 April 1994 Falcon 50 9XR-NN, Paris, 1st February 1995. Cf. Rapport Mutsinzi d'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994, Annexes, Black Box, 18950-FT-82-00.pdf, p. 6. <https://francegenocidetutsi.org/18950-FT-82-00.pdf>

4. Audition du 19 mai 1998, Mission d'information parlementaire, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome III, Auditions, Vol. 1, pp. 343-344. <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/auditi02.asp#QUESNOT>

5. Jean-Claude Lefort, *Note n° 19 à Bernard Cazeneuve*, 20 octobre 1998. Cf. *La Nuit rwandaise*, N° 2, pp. 242-243. <https://www.francegenocidetutsi.org/Lefort20oct1998Note19.pdf>

6. Jean Rannou, *Lettre au général Mourgeon : équipement de l'avion présidentiel rwandais lors de l'attentat du 6 avril 1994*, Ministère de la Défense, Armée de l'air, N° 2844, Paris, 15 juin 1998. <https://francegenocidetutsi.org/Rannou15juin1998.pdf>

7. Stephen Smith, *La « boîte noire » du Falcon aurait été transférée, il y a dix ans, au siège de l'ONU, à New York*, Le Monde, 10 mars 2004. <https://francegenocidetutsi.org/SmithBoiteNoire10mars2004.pdf>

céder au lieu du crash, l'armée rwandaise ayant bouclé les lieux.⁸ Il est contredit par le lieutenant-colonel Grégoire de Saint-Quentin qui déclare qu'il a pu y accéder vers vingt-deux heures.⁹ De plus cette mission publie une fiche du ministère de la Défense qui affirme que cet officier et deux sous-officiers français en poste au camp de Kanombe se sont rendus sur les lieux du crash de l'avion dans les 15 minutes qui ont suivi :

- à Kanombé, le chef de bataillon de Saint-Quentin et les quatre sous-officiers qui logeaient avec leurs familles dans le camp étaient à leur domicile. Ils ont été les premiers à réagir à la chute du Falcon présidentiel à proximité du camp vers 20 h 30 ; l'officier et deux sous-officiers étaient sur les lieux à 20 h 45 et donnaient l'alerte sur le réseau de sécurité de l'ambassade de France, les deux autres sous-officiers s'occupant des familles.¹⁰

Grégoire de Saint-Quentin, alors commandant, est resté une grande partie de la nuit pour ramasser les corps des victimes. Il y est retourné le lendemain matin vers 8 heures.¹¹ Une photo versée dans le dossier d'instruction de la justice belge montre le commandant de Saint-Quentin devant un moteur de l'avion abattu, le 7 avril 1994.¹² En plus du commandant Grégoire de Saint-Quentin, quatre sous-officiers français résidaient au camp Kanombe, en tant que conseillers techniques auprès du bataillon paras-commando, à moins de 1 000 m du lieu du crash. Ce sont les adjudants-chefs Jean-Michel Janne, René Bach, José De Pinho et Gérard Gratade.¹³

José De Pinho, chargé de la formation du peloton CRAP,¹⁴ rapporte dans son livre qu'il a accompagné son chef, le commandant Grégoire de Saint-Quentin, et le commandant des paras-commando, Aloys Ntabakuze, sur les lieux du crash.¹⁵ Le lieutenant-colonel Ntabakuze lui dit « *Il faut aller chercher les*

8. Audition du 21 avril 1998, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [2, Tome III, Auditions, Vol. 1, p. 98]. <https://francegenocidetutsi.org/JuppeAuditionMIP1998.pdf#page=11>

9. Mission d'information parlementaire, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [2, Rapport, p. 235]. http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp#P3849_545827

10. Fiche du ministère de la Défense, 7 juillet 1998, N° 543/DEF/EMA/ESG. Cf. Mission d'information parlementaire, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome II, Annexes, pp. 268-269. <https://www.francegenocidetutsi.org/FicheMinDef7juillet1998.pdf>

11. Mission d'information parlementaire, *ibidem*

12. Guy Artiges, Willem Hamelinck, Auditorat militaire, Bruxelles, 23 juin 1994, PV n° 1014. <https://www.francegenocidetutsi.org/DeSaintQuentinDevantMoteurFalcon7avril1994.pdf>

13. Schéma MAM de diffusion de l'alerte et du renseignement, annexe au Compte-rendu du Colonel CUSSAC et du lieutenant-colonel MAURIN, Paris, 19 avril 1994 (non publiée dans la version définitive des annexes du rapport de la Mission d'information parlementaire) <https://www.francegenocidetutsi.org/SchemaDiffusionAlerte.pdf> ; République Rwandaise, Ministère de la Défense nationale, Armée rwandaise, État-major, G1, Kigali le 05 mars 1994. Objet : Situation officiers armée rwandaise arrêtée au 01 mars 1994, p. 9. <https://www.francegenocidetutsi.org/OrganigrammeFAR94.pdf#page=9>

14. CRAP : Commando de recherche et d'action en profondeur.

15. José De Pinho, *Comprendre le génocide rwandais, Témoignages, révélations, analyses*, Éditions Velours, 2014, pp. 79-83. <https://francegenocidetutsi.org/>

CRAP pour sécuriser la zone ». ¹⁶ Il revient au camp accompagné de ce dernier et du commandant de Saint-Quentin vers 21 h 30. « *Après avoir récupéré une partie de mes CRAP, ajoute-t-il, je les guide sur place et un périmètre de sécurité est établi. Comme il fait nuit noire, il nous est impossible d'entreprendre de récupérer les corps dans de bonnes conditions, avant le lever du jour. Par conséquent, avec mes collègues, nous nous mettons à la recherche des fameuses "boîtes noires", qui d'ailleurs, nous savons qu'elles sont oranges. [...] Vers 1 heure du matin, nous n'avons toujours rien trouvé* ». ¹⁷ Le matin du 7 avril, accompagné de deux collègues, il retourne sur le site du crash et poursuit la recherche des enregistreurs de vol et des débris de missiles. ¹⁸ Après être allé à l'ambassade avec son chef et ses collègues rencontrer le lieutenant-colonel Maurin, il retourne dans l'après-midi sur le lieu du crash. ¹⁹ Le 8 avril avant midi, il retourne encore voir les CRAP sur le lieu du crash. Non sans quelques contradictions au niveau du détail, ce témoignage vient confirmer que les coopérants militaires français affectés au bataillon paras-commando à Kanombe ont recherché la boîte noire de l'avion et les débris des missiles.

3 Les Casques bleus se sont vus interdire l'accès au lieu du crash

Les Casques bleus envoyés après l'attentat par le général Dallaire pour sécuriser le lieu du crash dans la nuit du 6 au 7 avril en ont été empêchés par la garde présidentielle et d'autres militaires. ²⁰

4 Les militaires français ont trouvé la « boîte noire »

Le commandant Grégoire de Saint-Quentin a confié dans la nuit du 6 au 7 avril à un médecin militaire belge, Massimo Pasuch, « *qu'il fallait attendre le jour pour essayer de récupérer la boîte noire.* » ²¹ Lors de son audition devant la Mission d'information parlementaire, le 20 mai 1998, il a reconnu qu'il l'a cherchée « *mais sans succès.* » ²²

DePinhoComprendreExtraitLenfer.pdf

16. *Ibidem*, p. 83.

17. *Ibidem*, pp. 83-85.

18. *Ibidem*, pp. 83-85.

19. *Ibidem*, pp. 89.

20. R. Dallaire, *J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda*, Libre expression, 2003, pp. 289, 293-294; United Nations. Office of Internal Oversight Services. Investigation Division. Report of Investigation Id Case No 0072/04. section 30, pp. 15-16. <https://www.francegenocidetutsi.org/BlackBoxReport.pdf#page=15>

21. Déposition de Massimo Pasuch, auditorat militaire belge, 9 mai 1994. <https://www.francegenocidetutsi.org/Pasuch9mai1994.pdf>

22. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Rapport, p. 235. http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp#P3849_545827

Plusieurs témoins affirment que les militaires français ont trouvé la « boîte noire ». Des gardes présidentiels, qui assuraient la protection de la résidence du président Habyarimana près de laquelle l'avion est tombé, disent que les militaires français l'ont trouvée. Le sergent major Barananiwe Jean-Marie Vianney, chef de la section de la garde présidentielle qui assurait la protection de la résidence du président Habyarimana, le soir du 6 avril 1994 déclare : « *Les Français sont venus chercher la boîte noire le 07 ou le 08/4/1994 mais je ne me rappelle plus le jour où ils l'ont trouvée.* »²³ Grégoire Zigirumugabe, membre également de la garde présidentielle, dit que les Français ont trouvé « *cet appareil qu'on appelle Boîte noire le 7 avril* ». Le sergent Aloys Tegera, de la garde présidentielle, Jean Baptiste Nzayisenga et Léonard Ntibategera, des paras-commando, ont aussi vu les Français chercher la boîte noire en démontant des pièces sur l'avion. Léonard Ntibategera a appris qu'ils l'ont trouvée.²⁴

Madame Agathe Habyarimana, veuve de Juvénal Habyarimana, et ses enfants, interviewés le 21 avril 1994 à Paris, affirment que la « boîte noire » a été trouvée par les militaires français.²⁵

Un autre témoin affirme avoir vu l'enregistreur de vol au domicile d'un conseiller militaire français, quelques heures après l'attentat.²⁶ Devant témoin à Kigali, l'attaché militaire de l'ambassade de France, le colonel Bernard Cussac, aurait affirmé, selon Stephen Smith, qu'on avait « *trouvé la boîte noire* ».²⁷

Le général Paul Rwarakabije, alors lieutenant-colonel, officier opérations de la gendarmerie rwandaise, affirme que Grégoire de Saint Quentin a ramassé des débris de l'avion et que d'autres pièces trouvées ultérieurement par des militaires rwandais ont été portées à Paris par le lieutenant-colonel Rwabalinda, qui a remis tous ces objets au général Huchon, chef de la Mission de coopération militaire.²⁸

Déjà en juin 1994, Colette Braeckman écrivait que les autorités belges croient que la vraie boîte « *qui fut recueillie sur les lieux de l'attentat par le commandant de Saint-Quentin et qui se trouve en ce moment à Paris, contient des informations très intéressantes.* » Mais « *elle est classée Secret Défense* ».²⁹

La rencontre entre Ephrem Rwabalinda et Jean-Pierre Huchon est attestée par l'ordonnance du juge Bruguière.³⁰ Le colonel Ephrem Rwabalinda a fait

23. Rapport Mutsinzi d'enquête sur l'attentat du 6 avril 1994, p. 53. http://mutsinzireport.com/wp-content/uploads/2010/01/Rapport_Francais.pdf#page=53 <https://francegenocidetutsi.org/mutsinzi.pdf#page=53>

24. *Ibidem*, pp. 54, 55.

25. Philippe Gaillard et Hamid Barrada, « Rwanda : l'attentat contre l'avion présidentiel : Le récit en direct de la famille Habyarimana », *Jeune Afrique*, 28 avril 1994, p. 17. <https://www.francegenocidetutsi.org/ja19940428Habyarimana.pdf>

26. Vincent Hugué, *Rwanda : Pourquoi tant de gêne ?*, L'Express, 12 février 1998, p. 76.

27. Stephen Smith, *Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé*, Libération, 29 juillet 1994, pp. 14-15. <https://www.francegenocidetutsi.org/SmithLiberation29juillet1994.pdf>

28. Colette Braeckman, « *Seuls les Français ont pu arriver sur place* », *Le Soir*, 25 avril 2007.

29. Colette Braeckman, *Rwanda : L'enquête se poursuit à Bruxelles*, *Le Soir*, 24 juin 1994. <https://francegenocidetutsi.org/EnqueteBelgeAttentatLeSoir24juin1994.pdf>

30. Jean-Louis Bruguière, *Ordonnance de soit-communiq  *, 17 novembre 2006, p. 36. <https://www.francegenocidetutsi.org/ordonnance-de-soit-communiqe.pdf>

un rapport de ses entretiens avec le général Huchon dans lequel celui-ci conditionne la poursuite de la coopération avec l'armée rwandaise au rétablissement de l'image du gouvernement rwandais et de son armée que les médias accusent de diriger les massacres.³¹

D'autres sources signalent que la « boîte noire » de l'avion a été trouvée. La lettre de consignes du ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire rwandais aux missions diplomatiques rwandaises, en date du 15 avril 1994, confirme que cette boîte noire a été retrouvée et précise : « *Les résultats de l'analyse de cette boîte noire seront versés dans l'enquête, mais en attendant cette expertise, il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive sur les auteurs de l'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana.* »³²

Une note du département d'État des États-Unis estime cette découverte probable : « *The blackbox from the airplane has probably been recovered by Rwandan government officials who controlled the airport when the plane was shot down, or, according to unconfirmed reports, by French military officials who later secured the airport and removed the body of the french pilot of Habyarimana's plane after the crash.* »³³

5 La boîte noire a été transportée à Paris

Lors d'une conférence de presse donnée le 4 mai 1994 à Addis-Abeba, un diplomate rwandais a déclaré que « *la visita à Paris du MinAfEt* [ministre des Affaires étrangères] *rwandais* avait pour but de demander à la France de décrypter la boîte noire de l'avion abattu ». ³⁴

Une fiche particulière Rwanda de la DGSE datée du 4 juillet 1994 signale :

[//www.francegenocidetutsi.org/OrdonnanceBruguiere.pdf#page=36](https://www.francegenocidetutsi.org/OrdonnanceBruguiere.pdf#page=36)

31. Lettre du lieutenant-colonel Ephrem Rwabalinda au ministre de la Défense, au chef d'état-major de l'armée rwandaise, Gitarama, le 16 mai 1994. Objet : Rapport de visite fait auprès de la Maison militaire de coopération à Paris. Cette lettre a été ramenée de Kigali durant l'été 1994 par la journaliste belge Colette Braeckman. Cf. *L'Afrique à Biarritz*, [1, p. 129]. <https://www.francegenocidetutsi.org/RapportRwabalinda16mai1994.pdf> <https://www.francegenocidetutsi.org/RwabalindaRapport.pdf>

32. Consignes du ministre des Affaires étrangères du gouvernement intérimaire aux représentations diplomatiques rwandaises en date du 15 avril 1994. À l'attention des missions diplomatiques et consulaires du Rwanda (toutes). Objet : Mise au point au sujet de la tragédie rwandaise. Cf. André Guichaoua, *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda*, Université des Sciences et Techniques de Lille - Karthala, 1995, pp. 678-681, § 25. <https://www.francegenocidetutsi.org/MinafetGIR15avr1994.pdf>

33. Memorandum from Assistant Secretary for Intelligence and Research Toby T. Gati to Assistant Secretary of State for African Affairs George Moose and Department of State Legal Adviser Conrad Harper, "Rwanda – Geneva Convention Violations", circa May 18, 1994. Secret/ORCON (originator controlled). William Ferroggiaro, *The U.S. and the Genocide in Rwanda 1994*, Document 15. <http://www.gwu.edu/~nsarchiv/NSAEBB/NSAEBB53/rw051894.pdf> <https://francegenocidetutsi.org/NSAEBB53rw051894.pdf> Traduction : La boîte noire de l'avion a probablement été récupérée par les autorités gouvernementales rwandaises qui contrôlaient l'aéroport quand l'avion a été abattu, ou, suivant des informations non recoupées, par des responsables militaires français qui ont sécurisé plus tard l'aéroport et ont emporté le corps du pilote français de l'avion d'Habyarimana après le crash.

34. Yves Haesendonck, *Rwanda - Conférence de presse*, Addis-Abeba, 5 mai 1994. <https://francegenocidetutsi.org/Haesendonck5mai1994.pdf>

En ce qui concerne la boîte noire de l'avion, le correspondant déclare avoir vu quelque chose qui y ressemble dans l'avion qui a évacué la famille Habyarimana vers la France.

Pour le correspondant, la boîte noire se trouve donc visiblement en France.³⁵

Le 27 juin 1994, le ministre français des transports, Bernard Bosson, révèle au chef de cabinet du Vice-Premier ministre belge, M. Di Rupo, que « *les autorités françaises sont en possession de la boîte noire de l'appareil présidentiel rwandais abattu en vol et qu'elles tiennent cette boîte noire à la disposition de l'ICAO* »³⁶

Cependant, le 5 juillet 1994, le même Durinckx fait savoir que selon ce chef de cabinet de M. Di Rupo, les autorités françaises ne sont pas en possession de la boîte noire de l'appareil présidentiel rwandais. Il y aurait eu confusion avec les déclarations de M. Paul Barril à la presse.³⁷

Toutefois, fin 1994, le comité de contrôle des services de renseignements belges (comité R) précise dans son rapport : « *Certains éléments de l'avion présidentiel ont été transportés en France pour analyse. Le comité n'a pas connaissance du résultat des analyses.* »³⁸

6 Des débris de missiles et des lanceurs ont été trouvés

En plus de la boîte noire, les militaires français ont cherché les débris des projectiles qui ont abattu l'avion. C'est ce qu'affirme l'adjudant-chef José de Pinho cité plus haut. Selon le journaliste Stephen Smith, des militaires français se sont rendus sur les lieux du crash le 10 avril. Un responsable de l'opération a confié au journaliste : « *Ce n'est pas tant la fameuse boîte noire qu'on nous demandait de chercher que la tête d'autoguidage infrarouge du missile* ». ³⁹ Il n'auraient rien trouvé.

Mais une fiche du ministère français de la Défense fait remarquer que des militaires français ont trouvé des débris de missiles ayant causé la chute de

35. *Fiche particulière Rwanda - Responsabilités dans l'attentat*, DGSE, N° 18942/N, 4 juillet 1994. <https://francegenocidetutsi.org/DGSE18942N4juillet1994.pdf>

36. Télécopie du 27.06.1994 de Frank Durinckx, service de sécurité, Ministère des communications et de l'infrastructure, à l'attention de Monsieur Van Winsen, auditeur militaire Bruxelles. Attaque de l'appareil présidentiel rwandais. <https://francegenocidetutsi.org/DurinckxVanWinsen27juin1994fr.pdf> <https://francegenocidetutsi.org/DurinckxVanWinsen27juin1994.pdf> ICAO, en français OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.

37. Frank Durinckx, *Lettre à M. Van Winsen, auditeur militaire. Attaque de l'appareil présidentiel rwandais*, VdM, 5 juillet 1994. <https://francegenocidetutsi.org/DurinckxVanWinsen5juillet1994.pdf> <https://francegenocidetutsi.org/FrankDurinckx5juillet1994.pdf>

38. V. Paulus de Chatelet, *Rapport de l'enquête de contrôle sur l'efficacité et la collaboration des services de renseignements à propos des événements au Rwanda*, 5 décembre 1994, p. 6. <https://francegenocidetutsi.org/RapportServicesRenseignement5decembre1994.pdf>

39. Stephen Smith, *Habyarimana, retour sur un attentat non élucidé*, Libération, 29 juillet 1994, pp. 14-15. <https://www.francegenocidetutsi.org/SmithLiberation29juillet1994.pdf>

l'appareil, car elle précise : « *Les auteurs de l'attentat ont utilisé des SA 16 de fabrication soviétique (d'après les débris de missiles retrouvés sur les lieux de l'attentat). Cette arme est en dotation dans l'armée ougandaise et au FPR* ». ⁴⁰

7 Les conteneurs de missiles trouvés le 7 avril 1994

Une Fiche de renseignements établie le 23 octobre 1996 cotée au SHD G (ou 6?) R 2004 Z 169/7 ayant pour objet *Rwanda : missiles Sol-Air pouvant avoir abattu l'avion du président Habyarimana* indique ceci :

Le 7 avril deux conteneurs de missiles Sol-Air ont été trouvés par les militaires des ex-Forces armées rwandaises (FAR) dans la zone supposée d'où auraient été tirés les missiles qui ont abattu l'avion du président Habyarimana.

Suit le marquage des conteneurs identique à celui censé avoir été relevé par le lieutenant Munyaneza le 25 avril 1994 et transmis par le colonel Bagosora. ⁴¹

Cette note affirme donc que les conteneurs de missiles ont été trouvés le 7 avril, lendemain de l'attentat. Les militaires français étaient alors présents tant au camp de Kanombe qu'à l'état-major des FAR. Cette identification des conteneurs ayant été transmise par le colonel Bagosora il y a lieu de douter de sa véracité. Par ailleurs, le juge Bruguière n'a jamais obtenu confirmation écrite de la vente de ces missiles Igla de la part des autorités russes. ⁴²

8 Une enquête sur l'attentat a été faite par les militaires français

Il y a toute raison de croire qu'une enquête sur cet attentat a été réalisée par les militaires français. Le commandant De Saint-Quentin a fait un compte rendu le 6 avril à 21 h 30 sur le crash de l'avion présidentiel au lieutenant-colonel Maurin qui a été transmis au Centre opérationnel interarmées (COIA). En effet, le compte rendu du colonel Cussac et du lieutenant-colonel Maurin note : « *Le 6 avril à 21 h 30, compte rendu du Cdt St QUENTIN au L/C MAURIN du*

40. Fiche en possession du Ministère de la Défense tendant à montrer que le FPR avec la complicité de l'Ouganda est responsable de l'attentat. Objet : Éléments tendant à montrer que le FPR avec la complicité du président ougandais MUSEWENI est responsable de l'attentat contre l'avion des présidents rwandais HABYARIMANA et burundais NTARYAMIRA le 6 avril 1994 à KIGALI. Cf. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome II, Annexes, p. 281. <https://www.francegenocidetutsi.org/FicheMinDefFPRresponsableAttentat.pdf>

41. Luc De Temmerman à Mr. Van Der Meersch, 10 juillet 1995. Cf. TPIR, Affaire N° ICTR-98-41-T, Procès Militaires I (Bagosora), Pièce à conviction BAGOTHE-19, exhibit n° P372A. <https://francegenocidetutsi.org/Bagothe19-10July1995P372A.pdf>

42. Nicolas Renucci, *Réquisitoire définitif aux fins de non-lieu*, TGI Paris, 10 octobre 2018, p. 37. <https://francegenocidetutsi.org/RequisitoireNonLieu10octobre2018.pdf>

crash de l'avion présidentiel à KANOMBE - CR au COIA [Centre opérationnel interarmées]. »⁴³

De plus, le Casque-bleu belge Mathieu Gerlache, qui a été témoin des tirs de missiles, a été interrogé le 7 avril par deux militaires français, dont le commandant Grégoire de Saint-Quentin qu'il a reconnu dans une liste de photos d'assistants militaires techniques qui lui a été présentée.⁴⁴ Ceux-ci menaient donc bien une enquête.

Le député Jean-Claude Lefort, vice-président de la Mission d'information parlementaire, observe que plusieurs Téléx ont été envoyés par le commandant De Saint-Quentin à propos de cet attentat.⁴⁵

Une enquête relative à l'attentat a été confiée par le général Quesnot à l'attaché militaire, le colonel Bernard Cussac, avant son retour à Kigali, le 9 avril.⁴⁶ Ce dernier a ajouté devant la Mission d'information parlementaire qu'il n'avait pas eu le temps de mener à bien cette enquête mais il est probable, qu'étant rentré en France le 12 avril en compagnie de Grégoire de Saint-Quentin, ils en apportaient des éléments.⁴⁷

Jean-Claude Lefort estime qu'une enquête sur l'attentat a été vraisemblablement conduite par la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD), aujourd'hui renommée Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).⁴⁸

Dans la brochure du Service Historique de la Défense intitulée *Rwanda, 1990-1998 - Etat des archives du ministère de la Défense conservées par le S.H.D. au 1er février 2007*, nous relevons :

1) 2004 Z 169/1-37 Dossiers de la cellule chargée des relations avec la mission d'information parlementaire (MIP) Quilès (page 14)

1.1) 2004 Z 169/ 7 1 - Arrivée : dossiers 22-25 :

- Dossier attentat, 1994-1998 ;

1.2) 2004 Z 169/17

- Rwanda : attentat du 6 avril 1994

1.3) 2004 Z 169/18 : - Documents concernant l'opération Noroît fournis à la mission d'information parlementaire Quilès :

- CR général air Rannou : rapport sur l'attentat du 6 avril 1994 NP (non protégé) (page 15)

43. Compte-rendu du colonel CUSSAC et lieutenant-colonel MAURIN, Paris, 19 avril 1994, *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Tome II, Annexes, p. 350. <https://www.francegenocidetutsi.org/CussacMaurinCR19avril1994.pdf>

44. Interview de Mathieu Gerlache par l'auteur lors du procès de Bernard Ntuyahaga, Bruxelles, 11 juin 2007. Courriel de Mathieu Gerlache à l'auteur, 5 mai 2009.

45. Jean-Claude Lefort, Note n° 8 à Bernard Cazeneuve, Ivry, 25 août 1998. Cf. *La Nuit rwandaise*, N° 2, pp. 239-240. <https://www.francegenocidetutsi.org/Lefort25aout1998Note8.pdf>

46. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*, Rapport, p. 236. http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda/r1271.asp#P3861_547395

47. Note n° 3 de Jean-Claude Lefort à Bernard Cazeneuve, Ivry, 24 août 1998. <https://www.francegenocidetutsi.org/Lefort24aout1998Note3.pdf>

48. Note n° 13 de Jean-Claude Lefort à Bernard Cazeneuve, Ivry, 24 août 1998. Cf. *La Nuit rwandaise*, N° 2, pp. 242-243. <https://www.francegenocidetutsi.org/Lefort31aout1998Note13.pdf>

2) 1997 Z 1411/45 Eléments français d'assistance opérationnelle (EFAO) Opération Amaryllis :

- Messages et télécopies sur l'attentat et le crash de l'avion du président Habyarimana, 8 avril 1994 CD (page 40)

Le rapport de la Mission d'information parlementaire écrit à propos de cet attentat :

[...] pour ce qui concerne la France, les visites du Lieutenant-Colonel Grégoire de Saint-Quentin sur les lieux du crash n'ont pas permis d'obtenir une version rendue publique du déroulement de l'attentat, pas plus que les éléments que prétend détenir M.Paul Barril;⁴⁹

En clair, ceci signifie que les investigations du Lieutenant-Colonel Grégoire de Saint-Quentin ont fait l'objet d'un rapport qui n'a pas été rendu public et que la Mission n'a pu obtenir.

Il ressort de ces éléments qu'un rapport sur l'attentat du 6 avril 1994 a été fait par le général Rannou. Le général Jean Rannou a été chef du cabinet militaire du ministre de la Défense d'avril 1991 au 15 juin 1994. Il est nommé major général des armées à compter du 15 juin 1994 puis chef d'état-major de l'armée de l'air de 1995 à 2000.

9 La DRSD

La Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) a remplacé la Direction de la protection et de la sécurité de la Défense (DPSD) en 2016.

La DRSD est le service de renseignement du ministère des Armées dédié à la contre-ingérence. Sa mission principale est de déceler puis d'entraver les menaces visant les armées et les entreprises en lien avec la défense. La réalité des missions du Service est positionnée sur l'ensemble du spectre de la contre-ingérence à savoir la lutte contre le terrorisme, l'espionnage, la subversion, le sabotage et le crime organisé.⁵⁰

Sa mission actuelle est résumée ainsi : « *La DRSD agit dans un cadre particulier : la contre-ingérence. Une ingérence est un acte hostile visant à porter atteinte, autrement que par la confrontation militaire directe, aux intérêts fondamentaux de la nation ainsi qu'à la défense nationale et au secret de la défense. La contre-ingérence vise à déceler les intentions adverses en identifiant et en neutralisant toute menace pouvant conduire à des actes hostiles de la part d'organisations, de groupes ou d'individus isolés.* »⁵¹

49. *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994* [2, Tome I, Rapport, p. 247].<https://francegenocidetutsi.org/RapportMIP.pdf#page=247>

50. *Renseignement et sécurité de la Défense : 3 questions au général Hogard*, Min. Défense Paris, 31 octobre 2017.

<https://francegenocidetutsi.org/RenseignementEtSecuriteDeLaDefense31octobre2017.pdf> .

51. <https://www.drds.defense.gouv.fr/>.

Selon François-Xavier Verschave, la DPSD « est notamment « en charge du signalement des trafics d'armes et des recrutements de mercenaires », c'est-à-dire qu'en fait elle les supervise, les canalise ou les manœuvre ». ⁵²

De ces prérogatives de la DRSD nous retenons :

- le contrôle des ventes d'armes ;
- le contrôle des sociétés militaires privées, autrement dit des mercenaires ;
- la protection du secret défense.

La direction de la DRSD a été confiée à plusieurs officiers ayant connu le Rwanda :

- 2008 - 2010 : général Didier Bolelli
- 2014 - 2018 : général Jean-François Hogard
- 2018 - : général Éric Bucquet

10 Les manœuvres de désinformation

Le 28 juin 1994, l'ex-capitaine Barril exhibe devant les journalistes un objet métallique qu'il prétend être la boîte noire du Falcon, qu'il serait allé chercher à Kigali. Il s'avère que ce n'était qu'un instrument électronique de navigation dit « coupleur d'antennes ». ⁵³

En mars 2004, le journal *Le Monde* fait croire que c'est l'ONU qui cache la boîte noire à New York. ⁵⁴ Effectivement, la MINUAR en avait envoyé une à New York. Après analyse, elle ne correspond pas à cet avion. ⁵⁵ Elle se révèle être celle d'un Concorde d'Air France ! ⁵⁶

Il est probable que l'identification de missiles SA-16 fournies par le colonel Bagosora qui a été publiée par Filip Reyntjens ⁵⁷ et qui est à la base de l'enquête du juge Bruguière soit une mystification. ⁵⁸

52. François-Xavier Verschave, *Nappes de pétrole et d'argent sale : trois aspects de la Mafiafrique*, Mouvements, 2002/3 (no 21-22), pages 41 à 53. <https://francegenocidetutsi.org/MafiafriqueVerschaveMouvement2002.pdf> . Verschave cite « La DPSD », in NIRV, 01/03/1999.

53. Hervé Gattegno, Corine Lesnes, *Rwanda : l'énigme de la « boîte noire »*, Le Monde, mardi 28 juin 1994, pp. 1, 6 ; Hervé Gattegno, *La « boîte noire », le Falcon et le capitaine*, Le Monde, 8 juillet 1994, p. 3.

54. Stephen Smith, *La « boîte noire » du Falcon aurait été transférée, il y a dix ans, au siège de l'ONU, à New York*, Le Monde, 10 mars 2004. <https://www.francegenocidetutsi.org/SmithBoiteNoire10mars2004.pdf>

55. United Nations. Office of Internal Oversight Services. Investigation Division. Report of Investigation Id Case NO. 0072/04. Author : Dileep Nair. section 7, pp. 7-8. http://www.un.org/Depts/oios/reports/bb_report.pdf <https://www.francegenocidetutsi.org/BlackBoxReport.pdf#page=7>

56. Dossier d'instruction du juge Bruguière, cote 6 798. Cf. Patrick de Saint-Exupéry, *Le prétendu mystère de la boîte noire du génocide rwandais*, Le Monde, 8 avril 2009.

57. F. Reyntjens *Rwanda, Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, p. 45.

58. Luc De Temmerman à Mr. Van Der Meersch, 10 juillet 1995. Cf. TPIR, Affaire N° ICTR-98-41-T, Procès Militaires I (Bagosora), Pièce à conviction BAGOTHE-19, exhibit n° P372A. <https://francegenocidetutsi.org/Bagothe19-10July1995P372A.pdf>

11 Conclusion

Il semble que plusieurs opérations ont été organisées pour empêcher que la réalité soit connue. Pressions sur les familles des victimes françaises de l'attentat pour les empêcher de se porter parties civiles devant la justice, instruction judiciaire totalement anormale, dissimulation de documents par la Mission d'information parlementaire, opérations dans les médias pour détourner l'attention sur des fausses pistes, etc.

Il est certain que l'avion Falcon abattu possédait deux enregistreurs. Le lieu du crash a été interdit d'accès aux Casques bleus de la MINUAR, ce qui a empêché une enquête internationale. Ceux qui ont eu accès aux restes de l'avion ont fait disparaître des pièces à conviction. Ce sont des membres de la garde présidentielle, des membres du peloton CRAP du bataillon paras-commando et des militaires français.

Il est certain que ceux-ci ont fait une enquête et ont prélevé des pièces. Il est probable qu'ils ont aussi vus ou recueillis des débris de missiles et de leur conteneur. Ces éléments ont pu être ramenés à Paris dans les jours qui ont suivi, lors de la visite à Paris du ministre des Affaires étrangères du Rwanda le 27 avril 1994, lors de la visite du colonel Ephrem Rwabalinda ou lors des navettes de l'ex-capitaine Barril.

Cette enquête des militaires français et les pièces qu'ils ont prélevées se trouvent soit à l'ancien ministère de la Coopération, soit au ministère de la Défense, ou à la DRSD, l'ancienne Sécurité militaire.

12 Annexes

Ci-après, quelques documents déclassifiés mais non rendus publics :

- Jean Rannou, *Lettre au général Mourgeon : équipement de l'avion présidentiel rwandais lors de l'attentat du 6 avril 1994*, Ministère de la Défense, Armée de l'air, n° 2844, Paris, 15 juin 1998.

- *Fiche particulière Rwanda - Responsabilités dans l'attentat*, DGSE, N° 18942/N, 4 juillet 1994.

- *Fiche de renseignements - Objet : Rwanda - Missiles sol-air pouvant avoir abattu l'avion du président Habyarimana*, 23 octobre 1996.

Références

- [1] AGIR ICI et SURVIE : *L'Afrique à Biarritz - Mise en examen de la politique française*. Karthala, janvier 1995. Contre-sommet de Biarritz, 9 novembre 1994.
- [2] Paul QUILÈS : *Enquête sur la tragédie rwandaise 1990-1994*. Assemblée nationale, rapport n° 1271, <http://www.assemblee-nationale.fr/dossiers/rwanda.asp>, 15 décembre 1998. Mission d'information de la commission de la Défense nationale et des Forces armées et de la commission

des Affaires étrangères, sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994.